



Fiche pratique n°4

Demande de certificat intra-communautaire (K)

Pour qui ?

Cette fiche pratique est destinée à **tous les utilisateurs** souhaitant créer une demande de certificat intra-communautaire.

Pourquoi ?

Le certificat intra-communautaire est utile lors de l'utilisation, du commerce, ou de la cession d'un spécimen au sein de l'UE. Il est nécessaire de créer un dossier également lors de l'officialisation de l'acquisition licite d'un spécimen, ou lors du transport de certains spécimens vivants au sein de l'UE. Il peut s'agir par exemple de la vente par un particulier français à un allemand, d'une statuette en ivoire d'éléphant du XIXème siècle.

Les actions décrites dans cette fiche pratique

- Comment effectuer une demande de certificat ?
- Comment retrouver l'un de ses certificats, validé, instruit, ou signé ?

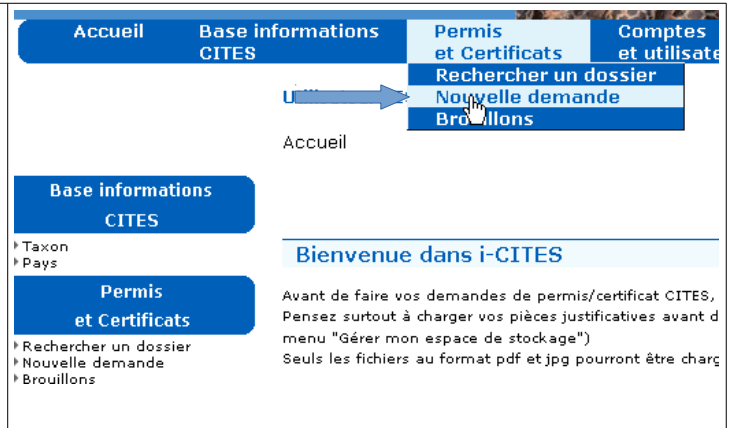


Les champs en gras dans cette fiche doivent obligatoirement être remplis



Créer une demande de certificat

- connectez-vous et identifiez-vous dans l'application.
- sélectionnez « Permis et Certificats / Nouvelle demande » pour débiter la création d'un nouveau certificat.



Accueil Base informations CITES Permis et Certificats Comptes et utilisateurs

Rechercher un dossier
Nouvelle demande
Brouillons

Accueil

Base informations CITES

↳ Taxon
↳ Pays

Permis et Certificats

↳ Rechercher un dossier
↳ Nouvelle demande
↳ Brouillons

Bienvenue dans i-CITES

Avant de faire vos demandes de permis/certificat CITES, Pensez surtout à charger vos pièces justificatives avant d'aller dans le menu "Gérer mon espace de stockage")
Seuls les fichiers au format pdf et jpg pourront être chargés.

Premier onglet « Compte/demande »

- choisissez le **compte principal** ou le **sous-compte titulaire** à partir duquel la demande va être effectuée.
- saisissez ensuite le **type de certificat** « Certificat intra-communautaire ».
 - Dans le cas présent, nous avons affaire à un CIC de commerce pour la vente.



Après avoir rempli un onglet, il est obligatoire de **valider en cliquant sur « Continuer »** pour pouvoir passer à l'onglet suivant.



Compte/Demande Coordonnées Spécimen Pièces jointes Communication

Compte

Compte* : ANIMAUX ET CIE (SA) (societe)

Nouveaux permis et certificats

Type de demande* : K - Certificat Intra-Communautaire (CIC)

Type de CIC* :

- 19.a : Certificat d'origine licite
- 19.b : Commerce avec vente
- 19.c : Présentation au public sans vente
- 19.d : Recherche, ou élevage/enseignement contribuant à la conservation de l'espèce
- 19.e : Transport spécimen vivant

Deuxième onglet « Coordonnées »

- le titulaire du certificat est saisi par auto-alimentation de l'adresse du compte.



Les longueurs des champs de nom et d'adresses sont limités. Le nombre de caractères maximal est le suivant :

- Nom : 30 caractères
- Prénom : 20 caractères
- Raison sociale : 50 caractères
- Adresse: 50 caractères par ligne
- Code postal : 20 caractères
- Ville: 30 caractères



Compte/Demande Coordonnées Spécimen Champ

Pour modifier les données du compte/sous-compte sur lequel

Coordonnées

Titulaire

ANIMAUX ET CIE
Rue de l'éléphant
89001
CITES CITY
France




Troisième onglet « Spécimen »

- On doit se poser la question suivante :
 - « Le spécimen est-il multi-matière ? »
 - OUI
 - cochez la case prévue à cet effet. Il y a alors autant de blocs que de matières, dans la limite de 7. Le premier bloc contient toutes les informations alors que les autres blocs sont moins détaillés
 - NON
 - ne cochez pas la case. Chaque bloc représente un spécimen à part entière.

Spécimen

Spécimen multi-matières ⓘ

Ajouter un bloc spécimen 

- Le nom scientifique du taxon
 - par la sélection d'un favori
 - par la saisie du nom scientifique ou commun.
 - « Auto-complétion » : lorsque l'on saisit *lo afr*, l'application propose alors de compléter avec le taxon *Loxodonta africana*. L'application recherche dans le cas présent les 2 premières lettres dans la première partie du nom du taxon, et les 3 lettres suivantes dans la suite du nom.

Bloc spécimen

Saisie à partir de mes favoris : ⓘ

1 Nom scientifique de l'espèce :

lo afr ⓘ

- Aloe africana
- Aloe africana angustior
- Aloe africana latifolia
- Aloe pseudoafricana
- Loxodonta africana**

Bloc spécimen

Saisie à partir de mes favoris : ⓘ

1 Nom scientifique de l'espèce :

Loxodonta africana ⓘ

1 Nom commun de l'espèce :

Eléphant d'Afrique

- Le type du spécimen (hybride ou non)

Spécimen hybride ⓘ

- L'annexe CITES et UE

- Ces champs sont pré-remplis suite à la saisie du nom du taxon. La modification reste possible dans certains cas.

1 Annexe cites :

I

1 Annexe UE :

A



<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le code spécimen ➤ Le numéro d'identification ➤ La description <ul style="list-style-type: none"> ▪ Il est possible d'ajouter plusieurs numéros d'identification en cliquant sur le bouton d'action. Ce numéro vous est utile dans le cas d'une recherche ultérieure. 	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le nombre ou quantité de spécimens <ul style="list-style-type: none"> ▪ Seul l'un des deux champs peut être rempli pour un bloc. <ul style="list-style-type: none"> • Le terme « Quantité » représente une donnée avec un ordre de grandeur (Poids, Volume, Surface...) • Le terme « Nombre de spécimens » indique quant à lui un nombre d'unités concernées par le permis (ex : 3 aras, 20 sacs en croco....) 	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le code source <ul style="list-style-type: none"> ▪ Symbolisé par une ou deux lettres majuscules, il renseigne sur les conditions d'obtention du spécimen et confère au spécimen un statut qui induit la possibilité d'une utilisation plus ou moins large. 	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le pays d'origine <ul style="list-style-type: none"> ▪ C'est le pays dans lequel le spécimen est né, ou dans lequel il a été créé. ➤ Le n° de permis du pays d'origine ➤ Sa date de délivrance 	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ État membre importateur <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le pays d'où provient le spécimen s'il est différent du pays d'origine. ➤ Le n° de permis de l'état membre importateur ➤ Sa date de délivrance 	



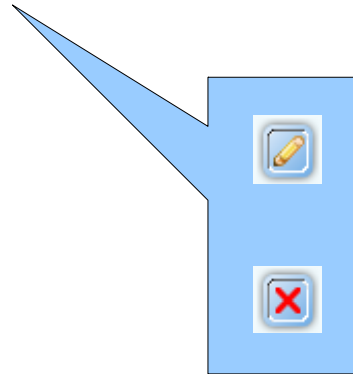
➤ Après validation, le bloc taxon est ajouté dans le tableau. On peut alors le modifier, le supprimer ou en ajouter un autre.

- modification de bloc.
 - Ce bouton permet d'accéder aux informations du bloc que l'on a créé, et de les modifier.
- suppression de bloc.
 - Ce bouton permet de supprimer le bloc que l'on a précédemment créé.

Spécimen

Spécimen multi-matières ⓘ

		Bloc spécimen	Taxons
		Bloc principal	<u>Loxodonta africana</u>



Quatrième onglet « Champs spécifiques »

- cochez l'une des cases numérotées de 1 à 8 pour certifier de la nature du prélèvement ou de l'acquisition du spécimen concerné.
- La case 19 est déjà cochée. Pour la modifier, retournez sur l'onglet « Compte/Demande »

Champs spécifiques

Case 18 Il est certifié par la présente que les spécimens décrits précédemment :

- a. ont été prélevés dans leur milieu naturel conformément à la législation en vigueur dans l'État membre d'origine
- b. sont des spécimens abandonnés ou échappés qui ont été retrouvés conformément à la législation en vigueur dans l'État membre de délivrance
- c. sont des spécimens nés et élevés en captivité ou reproduits artificiellement
- d. ont été acquis dans l'Union ou y ont été introduits conformément au règlement (CE) n° 338/97 du Conseil
- e. ont été acquis dans l'Union ou y ont été introduits avant le 1er juin 1997 conformément au règlement (CEE) n° 3026/82 du Conseil
- f. ont été acquis dans l'Union ou y ont été introduits avant le 1er janvier 1984 conformément aux dispositions de la CITES
- g. ont été acquis dans l'État membre de délivrance ou y ont été introduits avant que les dispositions des règlements (CE) n° 338/97 et (CEE) n° 3026/82 ou de la CITES ne deviennent applicables sur son territoire

Case 19 Le présent document :

- a. Confirme qu'un spécimen destiné à être (ré)exporté a été acquis conformément à la législation en vigueur sur la protection des espèces en question
- b. Exempte, en cas de vente, les spécimens inscrits à l'annexe A des interdictions d'activités commerciales formulées à l'article 8, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 338/97
- c. Exempte, en cas d'exposition au public sans vente, les spécimens inscrits à l'annexe A des interdictions d'activités commerciales formulées à l'article 8, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 338/97
- d. permet l'utilisation des spécimens pour faire progresser la science, ou à des fins d'élevage, de reproduction, de recherche ou d'éducation, ou pour toute autre fin non préjudiciable
- e. autorise la circulation dans l'Union d'un spécimen inscrit à l'annexe A à partir de l'emplacement indiqué dans le permis d'importation ou dans tout certificat

Continuer

Cinquième onglet « Pièces jointes »

- choisir le mode d'envoi :
 - au format électronique
 - cochez les pièces jointes justificatives, contenues dans l'espace de stockage, nécessaires pour la constitution du dossier.

Ou

joignez de nouvelles pièces en passant par l'espace prévu à cet effet

TEST Demandeur (particulier) I_20110809_0135645 (Import / Normal) BROUILLON

Compte/Demande | Coordonnées | Spécimens | Champs spécifiques | Pièces jointes | Commentaires | Actuels et historique

Pièces jointes

Mode d'envoi

Envoi au format électronique Envoi par courrier Pas de pièce jointe

Pièces justificatives

Sélection de la ou des pièces justificatives : P1,2 - 9,05 Ko P1,Test - 9,05 Ko

Ajouter ces pièces jointes au dossier

Joindre une nouvelle pièce jointe à l'espace documentaire du compte sélectionné

Type pièce jointe ▼ : Permis d'import ⓘ

Libellé ▼ :

Document ▼ : Parcourir...

Joindre

Continuer



Vous pouvez rajouter autant de pièces jointes que vous le souhaitez en sélectionnant le bouton d'action « ajouter », dans la limite de 10 Mo.



- par courrier
 - vous pouvez rajouter un commentaire dans le champ prévu à cet effet, à destination de l'instructeur du dossier.

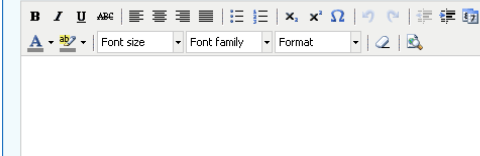
Pièces jointes

Mode d'envoi

Envoi au format électronique Envoi par courrier Pas de pièce jointe

Commentaire

Note :



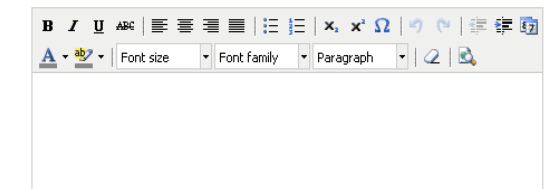
Une fiche pratique sur la gestion des pièces justificatives est disponible à l'adresse suivante :
http://cites.info.application.i2/IMG/pdf/iCITES_FP14_PJ-V201512_cle71fde4.pdf

Sixième onglet « Commentaires »

- saisissez les informations supplémentaires nécessaires à l'instruction du permis.
- cet onglet est une boîte de dialogue entre vous et le service instructeur.

Commentaires

Commentaire :





Septième onglet « Actions et historique »

- **enregistrement** de la demande en tant que brouillon.
 - après chaque validation des onglets successifs, le dossier est automatiquement enregistré en tant que brouillon.

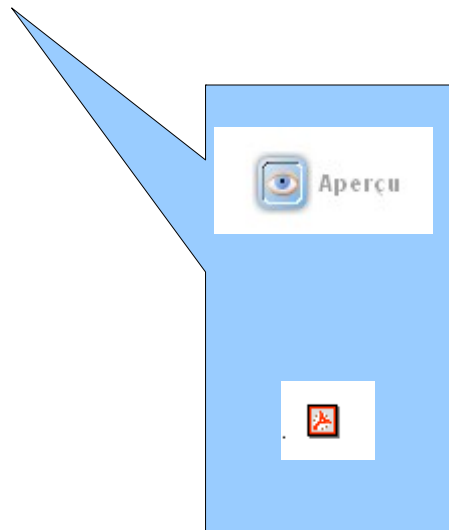
OU

- **validation** du permis.
 - cochez la case « valider la demande »
 - cochez la case « J'accepte de remplir... »

- Vous avez la possibilité de visualiser un aperçu du permis tel qu'il sera après impression par le service administratif.

- Il est également possible de visualiser la lettre de demande de permis au service administratif.

Action	Date	Utilisateur	Note
BROUILLON	27/09/2012 13:43	TEST Assistance < ANIMALUX ET CIE (SARL) (société) >	





- avant validation de la demande, vous pouvez visualiser un aperçu non utilisable du permis demandé.
- après validation, le dossier est mis à disposition du service instructeur auquel vous êtes rattaché. Il pourra alors être instruit et signé avant de vous être envoyé.

UNION EUROPEENNE			
1. Titulaire ANIMAUX ET CIE Rue de l'éléphant 69001 CITES CITY France		CERTIFICAT <i>Ne pas utiliser hors de la communauté européenne</i> <input type="checkbox"/> Certificat d'acquisition légale <input checked="" type="checkbox"/> Certificat pour activités commerciales <input type="checkbox"/> Certificat pour la circulation de spécimens vivants Règlement (CE) n° 338/97 du Conseil et règlement (CE) n° 865/2006 de la Commission relatifs à la protection des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce N° K_20130812_0715987	
2. Emplacement autorisé pour la conservation des spécimens vivants des espèces inscrites à l'annexe A		3. Organe de gestion délivrant le certificat DREAL RHONE-ALPES SERVICE REMPP - UNITE BRM BUREAU CITES 69453 Lyon Cedex 06	
4. Description des spécimens (marques, sexe/date de naissance des animaux vivants) Netunla hauteur 8cm Pré-convention : 19e XIXème siècle		5. Quantité nette	6. Nombre de spécimens 1
CAR		7. Annexe CITES I	8. Annexe CE A
		9. Origine U	
		10. Pays d'origine INCONNU / UNKNOWN	
		11. Numéro du permis	12. Date de délivrance
16. Nom scientifique de l'espèce Lorodonta africana		13. Etat membre importateur	
17. Nom commun de l'espèce Éléphant d'Afrique		14. Numéro du document	15. Date de délivrance
18. Il est certifié par la présente que les spécimens décrits ci-dessus : <input type="checkbox"/> a) ont été prélevés dans leur milieu naturel conformément à la législation en vigueur dans l'Etat membre d'origine <input type="checkbox"/> b) sont des spécimens abandonnés ou échappés qui ont été retrouvés conformément à la législation en vigueur dans l'Etat membre de délivrance <input type="checkbox"/> c) sont des spécimens nés et élevés en captivité ou reproduits artificiellement <input type="checkbox"/> d) ont été acquis dans l'Union ou y ont été introduits conformément aux dispositions du Règlement (CE) n° 338/97 du Conseil <input type="checkbox"/> e) ont été acquis dans l'Union ou y ont été introduits avant le 1er Juin 1997 conformément au règlement (CEE) n° 3626/92 du Conseil <input checked="" type="checkbox"/> f) ont été acquis dans l'Union ou y ont été introduits avant le 1 Janvier 1994 conformément aux dispositions de la CITES <input type="checkbox"/> g) ont été acquis dans l'Etat membre de délivrance ou y ont été introduits avant que les dispositions des règlements (CE) n° 338/97 et (CEE) n° 3626/92 ou celles de la CITES ne deviennent applicables sur son territoire			
19. Le présent spécimen : <input type="checkbox"/> a) confirme qu'un spécimen destiné à être réexporté a été acquis conformément à la législation en vigueur sur la reproduction <input checked="" type="checkbox"/> b) exemple, en cas de vente, les spécimens inscrits à l'annexe A des interdictions d'activités commerciales formulées à l'article 8, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 338/97 <input type="checkbox"/> c) exemple, en cas d'exposition au public sans vente, les spécimens inscrits à l'annexe A des interdictions d'activités commerciales énumérées à l'article 8, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 338/97 <input type="checkbox"/> d) permet l'utilisation des spécimens pour faire progresser la science, ou à des fins d'élevage, de reproduction, de recherche ou d'éducation, ou pour toute autre fin non préjudiciable <input type="checkbox"/> e) autorise la circulation dans l'Union d'un spécimen inscrit à l'annexe A à partir de l'emplacement indiqué dans le permis			
Certificat valable uniquement pour le titulaire indiqué dans le case 1 Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>			
20. Conditions particulières			
 Nom du fonctionnaire délivrant le certificat Lieu et date Signature et cachet 			



Rechercher un dossier

- connectez-vous et identifiez-vous dans l'application.
- sélectionnez « Permis et Certificats / Rechercher un dossier » pour retrouver un dossier (brouillon, à instruire, instruit, validé, signé, imprimé, périmé...)
 - Les dossiers sont stockés durant 7 ans

- saisissez les éléments de la demande ou du permis que vous souhaitez chercher.
 - La recherche s'effectue sur tous les critères saisis.
 - Si rien n'est saisi, tous les permis associés au compte sont affichés.

- visualisez, modifiez ou supprimez l'un des certificats résultant de la recherche.

- modification du certificat.
 - Ce bouton permet d'accéder aux informations de la demande de certificat que l'on a créé, et de les modifier avant son instruction.
- suppression du certificat
 - Ce bouton permet de supprimer le certificat que l'on a précédemment créé avant sa validation et son instruction.
- duplication du certificat
 - Ce bouton permet de dupliquer le certificat dans le cas où le demandeur doit créer plusieurs certificats quasiment identiques.

Accueil Base informations CITES Permis et Certificats Comptes et utilisation

Assistance Technique

Rechercher un dossier
Nouvelle demande
Brouillons

Accueil 1

Base informations CITES

Taxon
Pays

Permis et Certificats

Rechercher un dossier
Nouvelle demande
Brouillons

Comptes

Bienvenue dans i-CITES

Avant de faire vos demandes de permis/certificat CITE Pensez surtout à charger vos pièces justificatives avant menu "Gérer mon espace de stockage") Seuls les fichiers au format pdf et jpg pourront être ch

Recherche permis et certificats

Réinitialiser les critères de recherche

Dossier

N° de dossier : [] N° de permis : []

Type dossier : [] Type de procédure : []

Statut du dossier : [] Statut des messages : []

Dossier créé entre le : [] Format : j/m/a/aaaa et le : [] Format : j/m/a/aaaa

Permis/certificats signés entre le : [] Format : j/m/a/aaaa et le : [] Format : j/m/a/aaaa

Annexes : CITES : [] Code source : [] Code But : []

UE : [] Taxon : [] Code spécimen : []

OM : []

Référence interne : []

Renseignements Demandeur / Compte

Demandeur : []

Sous-compte : []

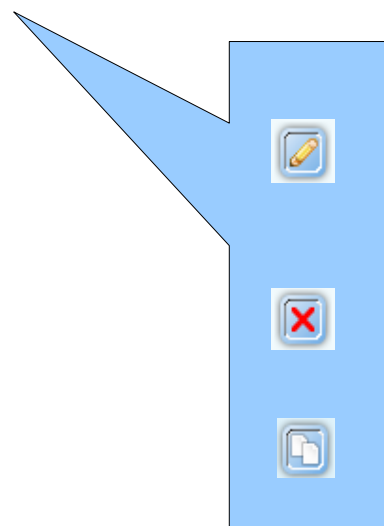
Rechercher

Résultat : 4 Dossiers

Pages 1 - Page 1 sur 1 - 4 lignes de 1 à 4 - Nombre de lignes par page : 10

	N° dossier/permis	Type	Validé le	Compte	Instructeur	Signataire	Statut	Modifié le
[]	FR100010003	Permis d'Importation	18/04/2010	TOTO Toto20	AdminMOA	BERGEON Test12	MIS A DISPOSITION	20/04/2010
[]	A_20100429_0000048	Certificat de propriété pour animal de compagnie	29/04/2010	TOTO Toto20	INSTRUCTEURSD TEST	BERGEON Test12	EN COURS	29/04/2010
[]	FR1000100001	Permis d'Importation	17/06/2010	TOTO Toto20	INSTRUCTEURSD TEST	BERGEON Test12	MIS A DISPOSITION	17/06/2010
[]	FR1000100002	Permis d'Importation	17/06/2010	TOTO Toto20	INSTRUCTEURSD TEST	BERGEON Test12	SIGNE	17/06/2010

Imprimer la sélection en 1 Imprimer les annexes photos des dossiers sélectionnés en 2 Imprimer les fiches travail/dé des dossiers sélectionnés en 3





Rechercher un certificat

- connectez-vous et identifiez-vous dans l'application.
- sélectionnez « Historique / Rechercher un permis » pour retrouver un certificat archivé (validé, imprimé, réédité, annulé...).
 - Les certificats sont stockés durant 30 ans.
- saisissez les critères de filtrage
 - Cela permet d'effectuer une recherche précise sur les certificats archivés.
 - Les certificats trouvés ne sont pas modifiables. L'utilisateur ne peut que le visionner (format .PDF).

